

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le mercredi 20 mars à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 07 mars 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 07 mars 2024
Nombre de présents	31	
Nombre de pouvoirs	4	Date de publication : 25 mars 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEQUIER, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey LALOTTE, M. Patrice BOUCAU, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : PARCOURS ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2023 - 2024

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE DU 05 MARS 2024.

CONSIDÉRANT que tout au long de l'année, la programmation culturelle de la bibliothèque-ludothèque se construit autour de rendez-vous nombreux et adaptés à tous les publics,
CONSIDÉRANT que la bibliothèque-ludothèque propose un parcours Projet d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) proposé aux établissements scolaires pour l'année scolaire 2023 - 2024.

CONSIDÉRANT le plan de financement ci-dessous pour le spectacle final du PEAC :

Action	Dépenses	Recettes	
Spectacle de contes signés	1 800 €	Ville de Dax - budget de fonctionnement	1 320 €
		Participation REAAP	480 €
TOTAL	1 800 €	TOTAL	1 800 €

Ce budget ne comprend pas la valorisation du temps de travail du service.

SUR PROPOSITION DE Mme LABARCHEDE Martine, Conseillère municipale déléguée, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

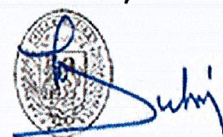
APPROUVE une restitution sous forme de spectacle pour un parcours Projet d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) proposé aux établissements scolaires pour l'année scolaire 2023 - 2024,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus pour le spectacle final du PEAC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »